



Coach : Barème de prime

Valable pour la saison 2020-2021

Information

Les paragraphes suivants définissent le cadre de la prime coach pour la saison à venir. Il ne s'agit en aucun cas d'un salaire ou d'une obligation du club envers ses coaches. Nous noterons que les chiffres ci-dessous pourront être réévalués au début de chaque nouvelle saison. Les coaches seront informés des éventuelles modifications.

Calcul de la prime coach pour la saison

Basée sur le calendrier scolaire vaudois, cette saison (lundi 24 août 2020 au vendredi 2 juillet 2021) comporte 38 semaines soit jusqu'à 76 entraînements en salle. Le comité encourage une reprise physique au moins 2 semaines avant la rentrée des classes. Par conséquent la prime coach complète est calculée sur une base de 80 sessions d'au moins 1h15 (75 minutes), chacune encadrée par un seul coach formé (J+S ou équivalent).

Les tarifs maximums, sous réserve de déductions spécifiques, sont les suivants:

- CHF 12.50 / session si 1 coach formé présent
- CHF 18.75 / session si 2+ coaches présents (dont 1+ formé) (à se partager)
- CHF 10.00 / session si 1 coach non formé
- CHF 15.00 / session si 2+ coaches non formés présents (à se partager)

Le partage de la prime entre les deux coaches est effectué de manière égale si leur statut sont égaux. Dans le cas contraire, par exemple si l'on parle plutôt d'un coach-assistant, la prime doit être partagée au prorata de son implication, en commun-accord avec le coach principal et le comité. Cet accord est mis en place au début de la saison puis vérifié périodiquement.

Les matchs et autres journées ne sont pas primées bien qu'y participer soit obligatoire.

Formation coach pour la saison

Un coach est considéré comme formé lorsque:

- Il possède un papier J+S valide et à jour pour le unihockey
- Il a suivi un cours de formation coaching unihockey pour adulte il y a moins de deux années (swiss unihockey, etc.). Il est possible de proposer et de faire valider une autre formation spécifique par le club.
- Il possède une formation universitaire en science du sport

Evaluation des coaches pour la saison

Cette saison, les coaches seront globalement évalués par le comité selon les critères au verso de cette page. Il est demandé à chaque coach d'obtenir au moins 85% des points sans quoi sa prime calculée sera corrigée et multipliée par le pourcentage obtenu.

Par exemple:

La prime calculée d'Alice est de 900 CHF. Elle obtient au moins 85% donc sa prime n'est pas modifiée.
La prime calculée de Bob est 800 CHF. Il n'obtient que 65%. Sa prime est donc corrigée et multipliée par 0,65. Il ne touchera que 520 CHF

Grille Evaluation des coachs pour la saison 2020-2021

Les entraînements ne sont pas correctement préparés <ul style="list-style-type: none">• Il est demandé au coach de conserver une trace écrite de chaque entraînement	/20
Le coach se fait trop souvent remplacer <ul style="list-style-type: none">• Il est demandé au coach d'être présent à au moins 90% des entraînement et 100% des matchs, hors absences valables (santé, journées communes, ...)• Si plusieurs coachs officiels représentent une équipe, ils peuvent se partager l'obligation de présence	/15
Des entraînements sont annulés sans raison valable <ul style="list-style-type: none">• Un entraînement ne peut être annulé que pour raison impérative et qu'aucun remplaçant n'a pu être trouvé• Un manque d'effectif <u>n'est pas</u> une raison valable	/15
Problème de ponctualité <ul style="list-style-type: none">• Un entraînement dure au moins 75 min. Il commence et se termine à l'heure	/10
Trop peu de contenu multimédia. <ul style="list-style-type: none">• Le club attend de quoi faire au moins un post "Instagram" par match, donc 1 photo représentative et 1 texte résumé	/10
Mauvaise communication <ul style="list-style-type: none">• Mails non traités• Communication non transmise	/10
Absence(s) aux séances obligatoires pour les coachs	/10
L'équipe ne répond pas présent aux événements Comet	/5
Refus de participation à une formation complémentaire offerte par le club	/5
Total	/100